

## Annexe 1

# Dossier de candidature

## Appel à Projets

## AVELO 2

## Développer le système vélo dans les territoires

Accompagnement à la définition, l'expérimentation et  
l'animation de politiques cyclables

Date d'ouverture : 03/03/2021

Date de clôture : 16/06/2021

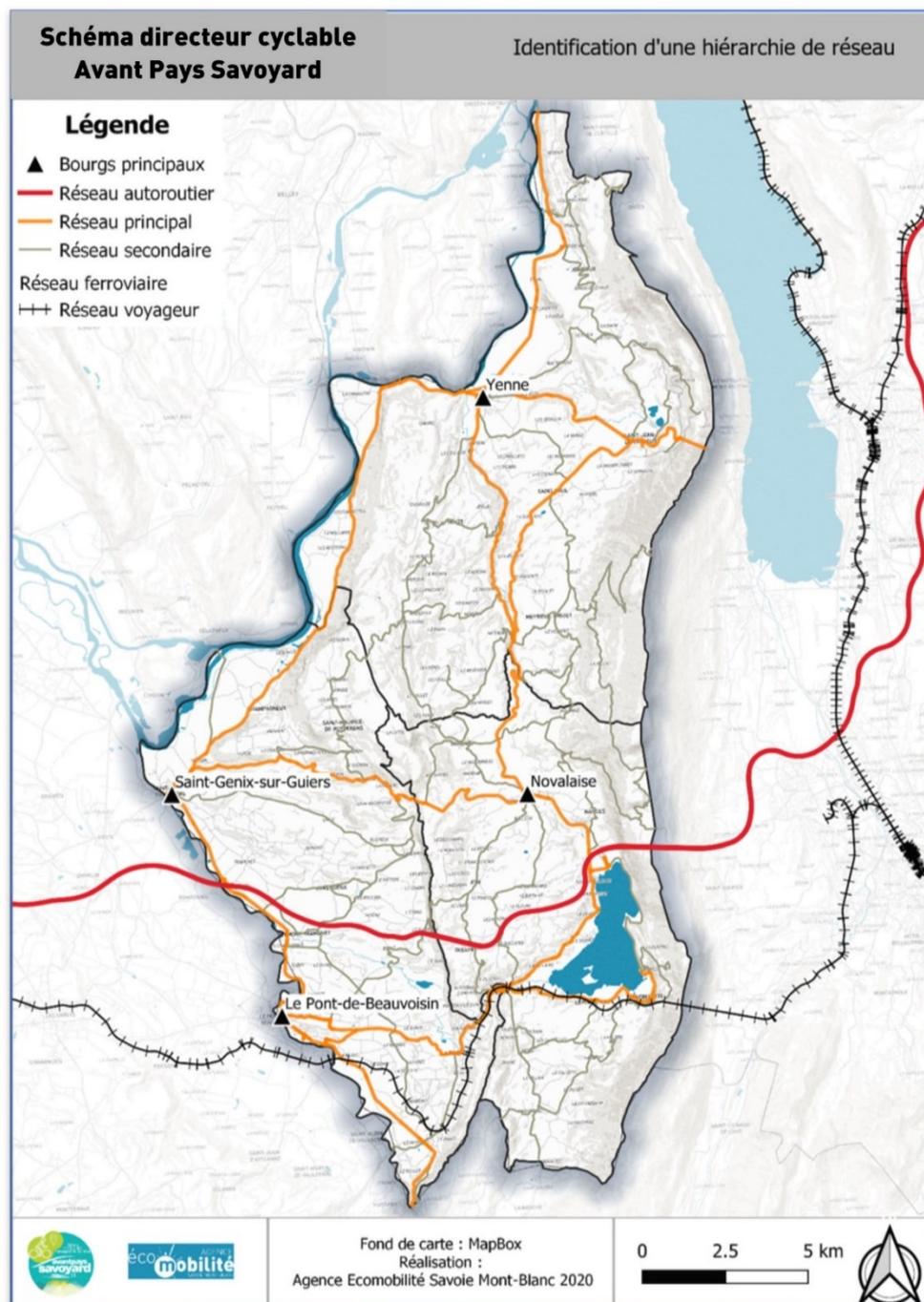
Dépôt des dossiers sous forme électronique sur la plateforme  
Agir pour la transition

Contact : [AAPAVELO2@ademe.fr](mailto:AAPAVELO2@ademe.fr)

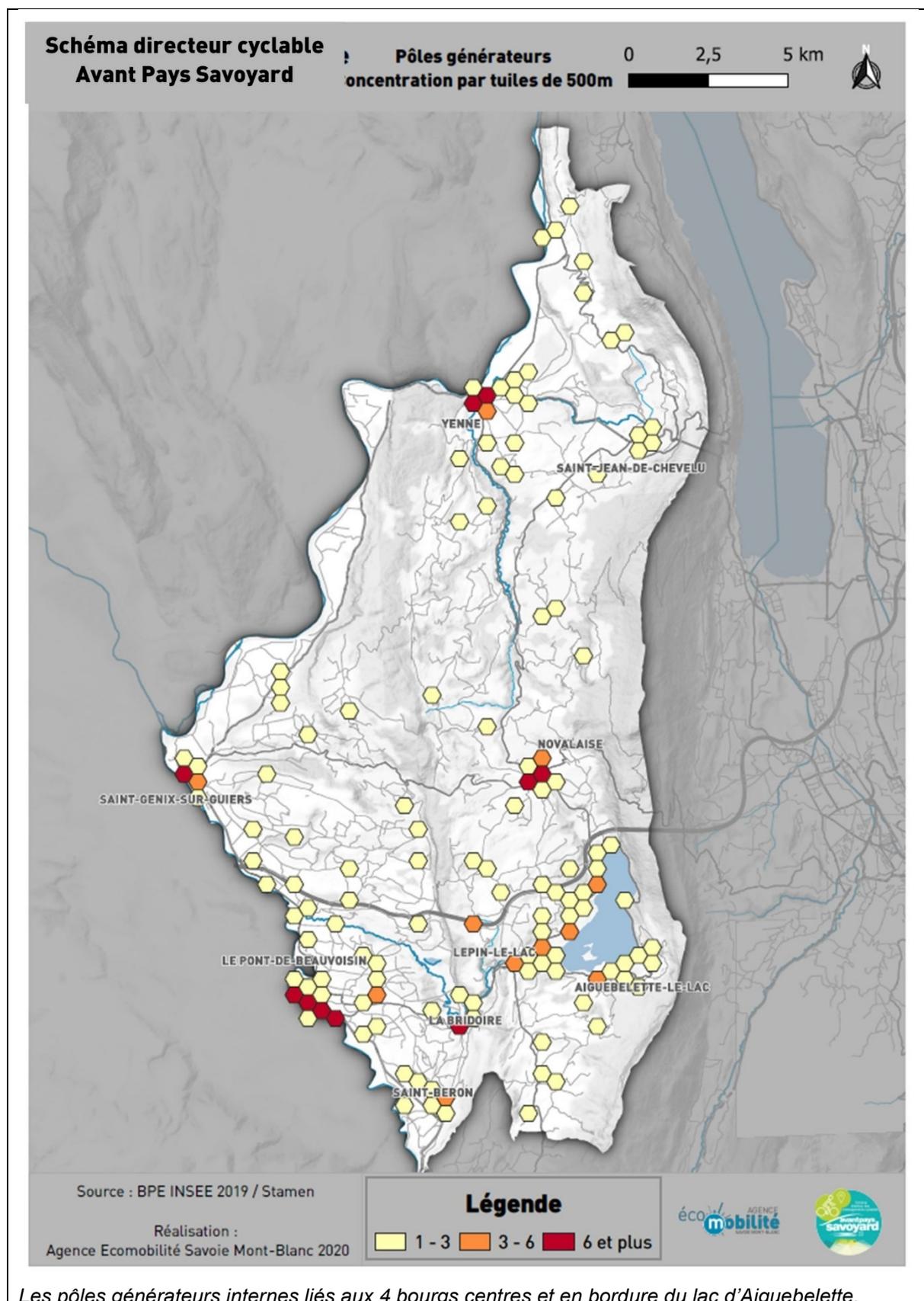


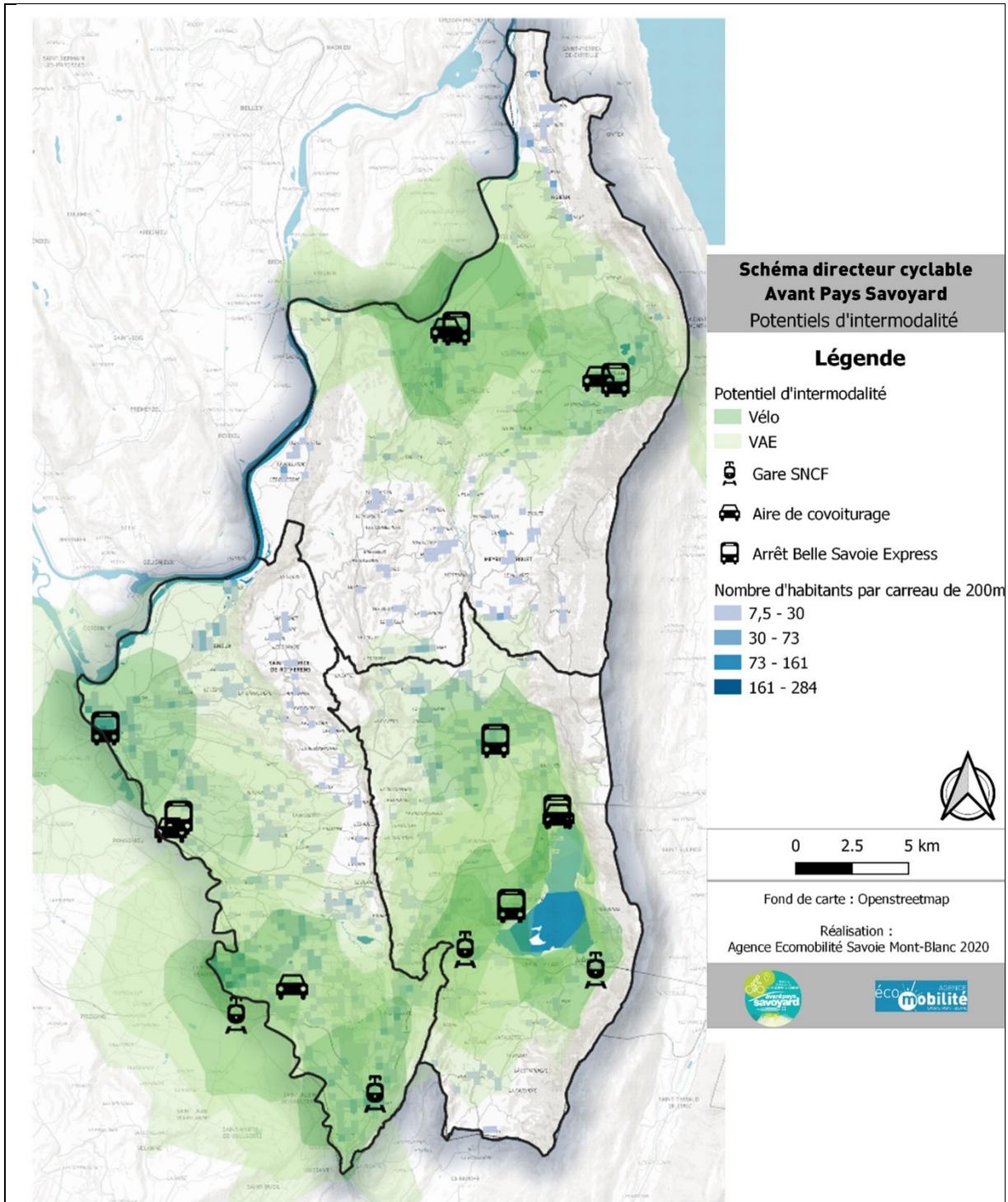
<b>Nom du porteur de projet</b>	<b>Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard</b>
<b>Acronyme et intitulé du projet</b>	<b>Réflex'Vélo en Avant Pays Savoyard</b>

## 1/ PRESENTATION DU TERRITOIRE CONCERNE



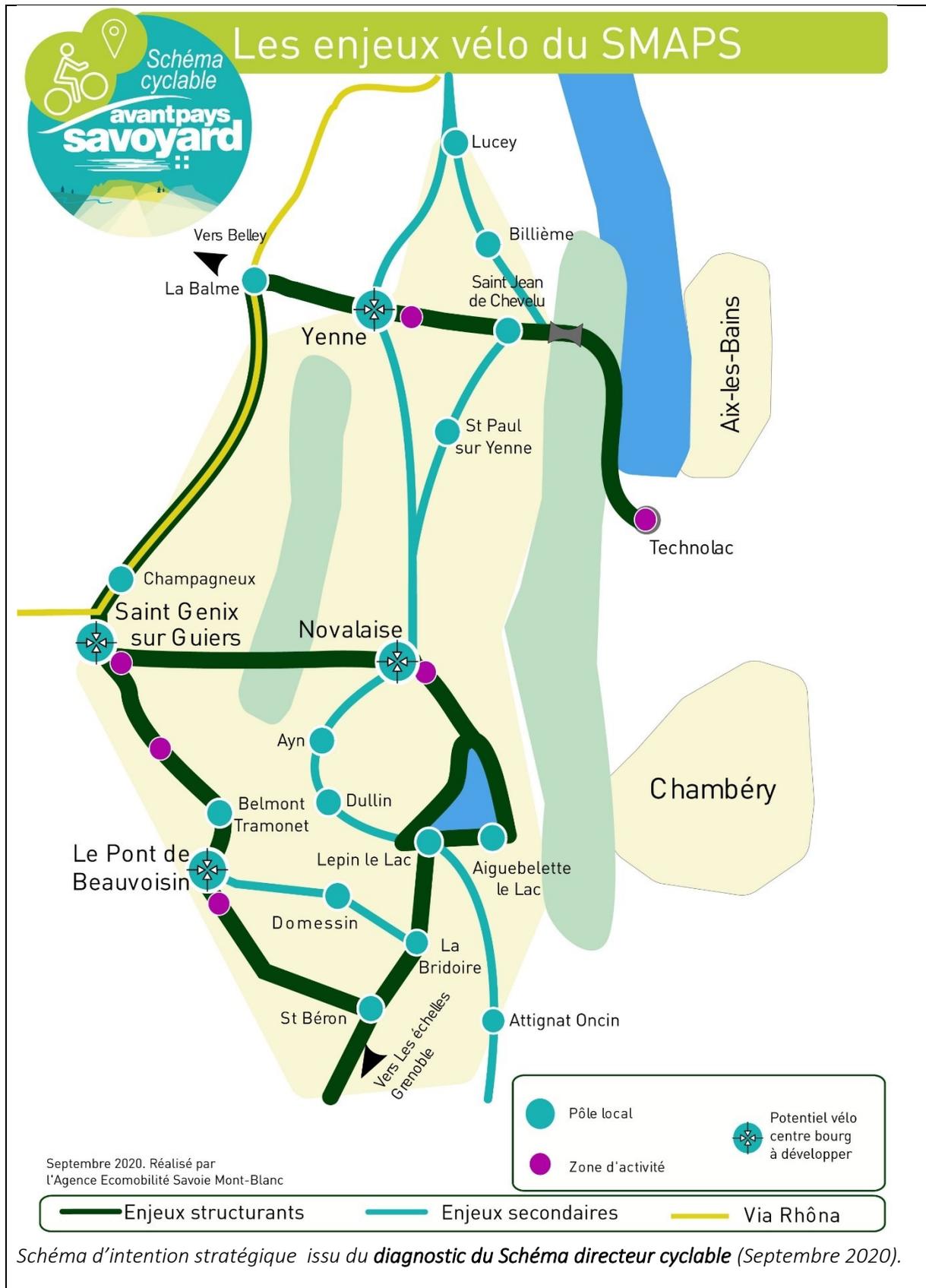
*Le réseau d'infrastructure de transport existant.*





*Un fort enjeu d'intermodalité en lien avec les gares, les aires de covoiturage (A43 notamment) et les liaisons autocar avec Chambéry.*

*Cartes issues du diagnostic du Schéma directeur cyclable (Septembre 2020). Ensemble des éléments du diagnostic en **documentation Annexe**.*



### **Description du périmètre territorial (5 lignes maximum)**

Le territoire de l'Avant pays savoyard est composé de 3 communautés de communes (CC de Yenne, de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette) regroupant 34 communes à l'habitat dispersé entre les chefs-lieux des villages et de nombreux hameaux, et compte 4 polarités bourgs-centre : Yenne, Novalaise, St-Genix-sur-Guiers et Pont-de-Beauvoisin (petites unités urbaines de 2000 habitants) Il s'étend sur 300 km<sup>2</sup> et est couvert par un SCOT depuis 2015.

L'APS est traversé par des axes importants de transport (Autoroute A43, ligne TER Lyon-Chambéry, RD1504, RD1006) et des itinéraires touristiques à vélo (Eurovélo 17, projet de véloroute des 5 lacs).

Depuis 2018 le territoire est relié au bassin de Chambéry-Aix-les-Bains par un tunnel réservée aux piétons et vélo (1,5 km sous le Mont du Chat). Le reste des aménagements cyclable se concentre sur les pourtours du lac d'Aiguebelette et sur la véloroute ViaRhôna en bordure ouest du territoire.

### **Description en termes de nombre d'habitants, d'emplois, le nombre d'établissements scolaires, (5 lignes maximum)**

L'Avant Pays Savoyard est un territoire rural attractif qui accueille 25000 habitants, soit une densité de près de 80 habitants/km<sup>2</sup> et croît d'1,3% /an avec de nouveaux résidents qui souhaitent bénéficier de son cadre de vie et de son accessibilité au carrefour entre les agglomérations de Lyon, de Chambéry et de Grenoble.

Près de 2600 établissements sont installés aussi bien dans les bourgs-centre que dans les villages, avec une densité de 22 emplois/km<sup>2</sup> et 25% d'emplois publics. Il y a au total 15000 actifs sur le territoire dont plus de 50% travaillent hors des limites du territoire.

Le principal pôle d'emploi est constitué par la zone artisanale et commerciale de la Baronnie à Pont-de-Beauvoisin (plus de 1000 emplois).

Le territoire comprend 28 établissements scolaires du 1er degré et 3 collèges (Yenne, St-Genix, Novalaise).

### **Description des enjeux locaux et des besoins concernant la mobilité (10 lignes maximum)**

Le territoire compte près de 48.000 déplacements / jour dont 25% pour le domicile/travail. Les pratiques de mobilités sont centrées autour de la voiture individuelle (Tx de motorisation des ménages de 92%)

- 90% des déplacements se font en voiture du fait de la distance des trajets à parcourir et d'une offre de transport en commune faible et peu adaptée,

- La distance moyenne parcourue est de 29 km / jour mais 50% font moins de 3 km

- 3 % à pied (dont 8% en interne) et 2% à vélo. (Données 2020, soit +1% pour le vélo en rapport à 2015)

Moyens affectés par le territoire sur le développement cyclable en €/an/hab : Avant 2018 : 0€/hab - En 2018 : 26€/hab

Le SCOT préconise l'organisation d'une armature urbaine qui renforce les fonctions de centralités

des centres bourgs afin de permettre un développement des services structurants et la mise en place de mode de déplacements alternatifs à la voiture.  
Le schéma directeur cyclable de l'Avant Pays Savoyard (élaboration en phase terminale) est la première étape d'un schéma de mobilité que le territoire souhaite engager en lien avec la Région (AOM pour notre territoire).  
C'est un élément complémentaire du SCOT aujourd'hui en phase d'évaluation.

#### **Organisation des compétences (5 lignes maximum)**

Au titre de sa compétence aménagement du SCOT (approuvé en 2015), le SMAPS intervient pour ses 3 EPCI sur les missions transversales d'aménagement du territoire à l'échelle Avant Pays Savoyard.  
Ces missions permettent d'assurer à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard, les missions d'assistance, de coordination et de prospective concernant, dans le cas présent, la mobilité active (co voiturage, stop organisé, politique cyclable...).

Ainsi les EPCI pourront s'appuyer sur le Smaps pour construire, avec la Région, le contrat de mobilité à venir en lien avec le volet mobilité du Scot".

Les EPCI s'appuient sur le Smaps et lui confient ces missions de coordination, tout en conservant leurs capacités et domaines d'interventions notamment : « Développement lié aux modes doux, création d'aires de covoiturage, création d'itinéraires cyclables... »

Au titre de la nouvelle loi LOM, les 3 Communautés de Communes n'ont donc pas validé la prise de compétence mobilité. C'est ainsi la Région qui est AOM mobilité sur le territoire. Les conventions avec les 3 Communautés de communes sont en cours de rédaction notamment pour le portage local sur les questions de mobilité active.

#### **Présentation, description et planning des démarches territoriales, sectorielles, environnementales d'amélioration déjà réalisées ou en cours (10 lignes maximum)**

- 1) **Depuis 2005 : création du tronçon de 13km de la Via Rhôna** par le Département de la Savoie : réappropriation aux usages loisirs du vélo par la population, création de liaisons avec 2 bourgs centre (Yenne et Saint Genix)
- 2) **2015 : « développer les écomobilités»**. Action menée avec l'Agence Ecomobilité Savoie qui a permis de sensibiliser les élus et les habitants aux modes de transports alternatifs notamment l'usage du VAE.
- 3) **2017 : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**. Ce dispositif a permis
  - l'acquisition de vélos de services (CC Lac d'Aiguebelette) utilisés pour le gardiennage du lac et des tests VAE pour la population
  - la création de la voie verte en rive Est du Lac d'Aiguebelette (4 km),
  - l'équipement de stationnements vélo sécurisés (50 box) et 180 arceaux répartis dans les bourgs centre et les principaux sites de services.
  - mise en place de bornes de recharges électriques (Box)

#### 4 ) Depuis 2018

- Ouverture de la **galerie vélo du Chat**, décloisonnement pour la mobilité douce avec le bassin Chambérien et notamment le pôle de Savoie Technolac (Département de la Savoie)
- création de 2 **itinéraires VAE** dans le Vignoble de Jongieux et sur les coteaux du lac d'Aiguebelette (CCYenne et CCLA)
- Etude pour la poursuite des aménagements cyclables en Rive Ouest du lac d'Aiguebelette pour la connexion à la gare de Lépin-le-lac (CCLA)
- Chantier de la **passerelle de franchissement du Rhône** entre l'Ain et la Savoie à la Balme (Département de la Savoie - livraison juillet 2021).
- Organisation de **journées/forums** sur la **mobilité** par les collectivités en lien avec les associations et pôles de services
- Etude d'une **passerelle cyclo-piétonne sur le Guiers** entre Aoste et St-Genix-sur-Guiers (CCValGuiers)

**Depuis Février 2019** : Elaboration du **Schéma directeur cyclable Avant Pays Savoyard** pour la mise en cohérence des infrastructures en rapport au potentiel de développement de la pratique quotidienne du vélo. (*cf document en annexe*)

Installation de 2 **compteurs vélos permanents** pour l'évaluation des pratiques à Billième et sur la rive ouest du lac d'Aiguebelette.

Schéma en cours de finalisation.

**En 2020** le territoire de l'Avant Pays Savoyard s'est engagé dans la démarche « **Territoire à énergie positive** » dont voici les objectifs à 2030 sur le volet mobilité :

- Augmentation du nombre de personnes / voiture et diminution du nombre d'« autosolistes »
- +2 point de part modale pour le vélo
- Augmentation du nombre de cyclistes et d'usagers du TER
- Baisse du trafic routier
- Réduire la consommation d'énergie des transports routiers de 8%

La mise en œuvre du schéma directeur cyclable est l'un des outils du plan d'action.



Test vélo-logistique (Prestataire local JHOG)



Sortie terrain élus (Yenne – 2019)

<b>2/ DESCRIPTION DU PROJET</b>		
<p><b>Acronyme du projet</b></p> <p><i>Nom de code du projet permettant de l'identifier rapidement</i></p>	<p><b>Réflex'Vélo en Avant Pays Savoyard</b></p>	
<p><b>Libellé du projet</b></p> <p><i>Le libellé du projet doit permettre de comprendre rapidement le ou les objectif(s) et le contenu du projet</i></p> <p><i>(Résumé publiable du projet en 5 lignes max)</i></p>	<p>L'opération consiste à accompagner la mise en œuvre des premières opérations du schéma directeur cyclable de l'Avant Pays Savoyard validé en 2021, de mettre en place les animations et services nécessaires au développement de l'usage quotidien du vélo par les habitants, et d'accompagner les plans de déplacements doux au sein des 4 polarités du territoire (bourgs-centres).</p> <p>Ces actions doivent permettre de développer le «<b>réflex'velo</b> » en ciblant les jeunes et les déplacements de moins de 5km.</p>	
<p><b>Durée du projet</b></p>	<p><b>36 mois du 01/09/2021 au 31/08/2024</b></p>	
<p><b>Description des besoins auxquels le projet répond</b></p> <p><i>Expliciter la problématique et les besoins locaux.</i></p> <p><i>(10 lignes maximum)</i></p>	<p>Accompagner la <b>mise en œuvre opérationnelle de tronçons cyclables sécurisés</b> issus du schéma directeur. La sécurité est le principal frein au développement de la pratique du vélo utilitaire sur le territoire.</p> <p><b>Sensibiliser et former à la pratique du vélo</b> dès l'école et rendre plus autonomes les jeunes dans leurs déplacements.</p> <p>Développer la culture et favoriser l'usage du <b>vélo à assistance électrique</b>, outil clef pour les déplacements quotidien à vélo sur le territoire.</p> <p>Répondre à un <b>besoin de mobilité</b>, notamment pour les jeunes et les personnes en situation précaire (sans moyen de transport).</p>	
<p><b>Axes du projet</b></p> <p><i>Préciser les axes (cf. partie B du texte de l'AAP) auxquels le projet répond.</i></p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p>	<p>Etudes</p> <p>Services</p> <p>Communication / Animation</p> <p>Ingénierie territoriale (hors financement CEE)</p>
		<p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p>

## Axe 1 - Etudes

### **Enjeux et objectifs** (5 lignes maximum)

Il s'agit de rendre visible auprès des habitants, à échéance de 3ans l'engagement du territoire pour faciliter la mobilité douce à vélo par des premiers aménagements sécuritaires.

L'engagement de ces études doit permettre :

- La mise en œuvre des premières expérimentations d'infrastructures issues du schéma directeur cyclable et notamment l'expérimentation d'une CVCB (chaussidou) sur un linéaire de 1 km, moyen d'apporter la « culture » du chaussidou sur le territoire, et d'appropriation en vue des futurs aménagements.
- La réalisation des études pré-opérationnelle indispensables pour l'aménagement des premières infrastructures cyclables issues du schéma directeur cyclable et sous maîtrise d'ouvrage locale.
- L'accompagnement de 4 plans de mobilité internes aux bourgs-centres : travail fin sur le dernier km vers les établissements scolaires et les services.

### **Description technique du projet** (Etudes uniquement, 10 lignes maximum)

- Expérimentation d'un tronçon de **chaussée à voie centrale banalisée** :  
Réalisation d'un « chaussidou » sur 1 à 2 km de linéaire depuis le bourg de Novalaise. Le bureau d'étude apportera les préconisations d'aménagement, les outils de communication anticipant la mise en place (dont 1 réunion publique de présentation de l'aménagement et de son fonctionnement), la réalisation d'un marquage expérimental et l'évaluation de la solution proposée. [**Prestation Agence Ecomobilité Savoie + Bureau d'étude** 15000 €]
- Accompagnement des **plans de mobilités actives** pour les 4 centres bourgs : Yenne, Novalaise, St-Genix, Pont-de-Beauvoisin. Orientations de mobilité pour l'accès aux commerces, services et établissements scolaires des bourgs centres. 5 jours d'expertise par bourg centre en accompagnement du chargé de mission (cf. axe 4)  
[**Chiffrage Agence Ecomobilité**] - 9690 €]
- Etude pré opérationnelle pour l'aménagement d'une voie de mobilité douce entre **Yenne et Chambuet (MO - Commune de Yenne)**  
[**Prestation BE GSM – Belley**] - 20.000 €]
- Etude pré opérationnelle pour l'aménagement d'une voie de mobilité douce entre le chef lieu de **Chevelu et l'école** via la base de loisirs des lacs (**MO - Commune de St-Jean-de-Chevelu**)  
[**Prestation BE GSM – Belley**] - 25.000 €]
- Etude pré opérationnelle pour l'aménagement en mobilité douce de la zone commerciale de la **Baronnie** et ses connexions avec centre bourg et gare SNCF (Pont-Isère).  
(**MO – CCVal Guiers**) [**Estimation BE à consulter** - 25.000 €]
- Etude pré opérationnelle pour l'aménagement d'une infrastructure cyclable entre le bourg de Novalaise et le lac d'Aiguebelette le long de la RD921 (6000 véhicules /jours) - (**MO à définir**)  
[**Estimation BE** - 30.000 €]

## Axe 2 - Services

### *Enjeux et objectifs* (5 lignes maximum)

Mettre en place des services vélos sur le territoire à destination des habitants pour des usages quotidien : trajet domicile travail, activités sportives et de loisirs, commerces et services.

Il n'existe aujourd'hui aucun service en dehors de la vente/réparation et de prestations de locations touristiques autour du lac d'Aiguebelette.

Des attentes ont été exprimées, notamment par les jeunes et/ou les associations s'occupant de personnes en situation de précarité ou d'isolement afin de faci-

\*iliter leur mobilité par défaut d'un service de transport en commun adapté.

**Objectifs** : Aide à la mobilité active pour 100 à 200 personnes.

20.000 km de déplacements à vélo. 3000 jours de location de vélo sur 3 ans

### *Description technique du projet* (Services, 10 lignes maximum)

Mise en place d'un service de location / prêt (courte et longue durée) en lien avec les pôles de services des différentes polarités du territoire : Yenne, St-Genix, Pont-de-Beauvoisin, Novalaise, Lépin-gare (espace vélo-gare), Chevelu (?).

- **Acquisition d'un parc de vélos** VAE/ vélos, entre 20 et 30 vélos, hétérogène et adapté aux besoins pour une répartition sur les différents pôles. 40.000 €
- Mise à disposition du parc par la collectivité pour l'**organisation du service** par l'Agence Ecomobilité Savoie.  
Création d'une solution clef en main à adapter en fonction des contraintes de chacun des pôles relais : définition des modalités de mise à disposition de la flotte, formation des pôles relais à l'accueil pour la location, entretien du parc sur la base de 20 vélos.  
L'offre devra prendre en compte les attentes et contraintes spécifiques exprimées par le groupe France Services/Maison de Service au public (FS Yenne, FS Novalaise, MSAP Val Guiers)

[Chiffrage **Agence Ecomobilité** - 26.420 €]. Mise en place du service sur 3 ans sur la base d'un parc dimensionné de 20 à 25 vélos.

### Axe 3 – Communication / Animation

#### *Enjeux et objectifs* (5 lignes maximum)

Engager les **actions de sensibilisation** nécessaires pour développer le réflexe de l'utilisation du vélo chez la population notamment pour les courts déplacements du quotidien.

Il s'agit de toucher l'ensemble des habitants des 3 communautés de communes du territoire, et ce pour tous les publics en capacité d'avoir un usage régulier du vélo pour des déplacements utilitaires.

Une action spécifique vise les établissements scolaires en rapport au potentiel d'accessibilité à vélo : 10 établissements scolaires seront traités prioritairement (bourgs centres et communes à fort potentiel) avec une cible CM1-CM2 préparatoire à l'entrée au collège. 75% des écoliers de niveau CM seront touchés sur 3 ans.

Un enjeu particulier concerne le pôle d'emploi de la Baronnie à Pont-de-Beauvoisin (plus de 1000 emplois) avec l'objectif de cibler les principaux employeurs (Hyper U, Intermarché, Etablissement Carre...) de plus de 30 salariés.

#### *Description technique du projet* (Services, 10 lignes maximum)

- Mise en place d'ateliers de **sensibilisation et d'information à la mobilité douce** en lien avec des événements locaux existants au printemps et à l'automne :  
Val Guiers en fête et portes ouvertes Clic & ressources (septembre), Rallye vélo de Yenne (mai), Forum Avancer avec l'âge (octobre), Journées de la mobilité du lac d'Aiguebelette et de la CCYenne. Ateliers de remise en selle, test de VAE, stand de la mobilité active avec présentation de l'offre et des services vélos du territoire.  
[Chiffre Agence Ecomobilité - 6560 €].
- Conception, impression et diffusion du **document « Réflex-vélo »** Avant Pays savoyard auprès de l'ensemble des foyers : présentation de l'offre et des services existants, des intérêts de la pratique, des projets en cours à échelle de 3 ans. [Chiffre Agence Ecomobilité - 4600 €].
- Organisation d'**animations** auprès des **écoles** : organisation de **défis vélos**  
Comprenant la mobilisation des écoles et l'accompagnement du montage des opérations, l'animation/sensibilisation scolaire en amont des défis (contrôle technique vélo, maniabilité, sécurité à vélo...), un kit de sécurité pour les enfants (classes de CM1-CM2), des outils de communications (flyer et numériques pour les établissements).  
+ Organisation de 2 **ateliers vélo santé-séniors** par année : ateliers individuels + groupes  
[Chiffre Agence Ecomobilité - 29260 €].
- Accompagner le changement de pratique vers la **mobilité douce** des entreprises et salariés de la **zone commerciale et artisanale de la Baronnie** à Pont-de-Beauvoisin. (Association des acteurs économiques de la Baronnie). En parallèle de l'étude de l'aménagement de la zone pour la mobilité douce porté par la Communauté de communes Val Guiers, il s'agit d'ouvrir le dialogue sur l'écomobilité au sein des entreprises, d'identifier les besoins en services et équipements propres à chaque établissement et de les accompagner dans leur mise en œuvre par de l'expertise ou de la recherche de financement.  
[Chiffre Agence Ecomobilité - 6.040 €]. (MO –CCVG en lien avec acteurs de la Baronnie)

<b>Axe 4 – Ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée en finançant le recrutement de chargé.e.s de mission vélo / mobilités actives</b>			
<b>Missions presenties pour le/la chargé.e de mission</b>	<b>Descriptif de l'action</b>	<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Public(s) cible(s)</b>
Action 1 Mise en œuvre des premières <b>infrastructures</b> du schéma directeur cyclables	Accompagner les collectivités du territoire pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur d'infrastructure : cahier des charges, suivi AMO, communication, outils d'évaluations. Organisation de voyages d'étude.	Mettre en œuvre les <b>infrastructures</b> réalisables à l'échelle de 5ans pour la <b>sécurité</b> des déplacements à vélo. 20 km d'itinéraires sécurisés pour la mobilité vélo	Collectivités, aménageurs.
Action 2 Accompagner la mise en œuvre de la « <b>politique cyclable</b> » dans son ensemble.	Intégrer le vélo dans les actions de mobilité du territoire : mixité vélo/train, vélo/bus, vélo/co-voiturage. Accompagner les projets d'aménagements urbains pour la prise en compte des mobilités douces. Mise en œuvre et suivi des actions de sensibilisation, d'apprentissage et de communication. Suivre la mise en place du service de location/prêt de vélo. Accompagner le déploiement de bornes de recharges pour les vélos à assistance électrique.	Développer le comportement de mobilité vers un Réflexe de l'usage du vélo.  Offrir les équipements et services nécessaires à l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens.	Habitants
Action 3 Favoriser l'usage du vélo pour les scolaires.	Diagnostic et soutien à l'équipement des établissements scolaires et services publics (arceaux, abris). Organiser la sensibilisation auprès des établissements scolaires : défis vélos. Tests de ramassage scolaire à vélo...	Favoriser l'usage du vélo pour les déplacements scolaires de courte distance.	Scolaires, écoles primaires, services au public.

[Poste SMAPS - 18750 € pour un ½ ETP chargé x 3 ans + 5000 € d'équipement = **61.250 €**

**Résultats  
attendus**

**Diminution de l’empreinte environnementale du territoire**

- Diminuer les émissions de gaz à effets de serre, en réduisant l'usage de la voiture.
- Réduire le nombre de voitures par ménage.

**Amélioration de l’autonomie de personnes en difficulté**

- apporter une solution de mobilité pour des personnes en précarité, jeunes, jeunes travailleurs, chômeurs. Aide à la mobilité active quotidienne pour 100 à 200 personnes.
- amélioration de la santé des habitants par l’activité physique

**Emploi et renforcement de compétences locales**

- formation des pôles de services pour la location de vélo/VAE et confortement de leur offre (3000 jours de location de vélo sur 3 ans (équivalent 20.000 km de déplacements à vélo).
- développement des vélocistes (Repar Cycles73, le Biclou, Tourancheau sport) de matériel de mobilité vélo adaptés chez ces prestataire (sécurité, confort, vêtements...)
- installation d’un vélociste sur le territoire de Yenne
- création d’un poste de chargé de mission à ½ temps et montée en compétence sur les mobilités actives en zone rurale par l’expérimentation, la concertation, le suivi des projets.

**Changements de comportement de mobilité**

- diminution des trajets en voiture domicile - écoles / collèges / équipements sportifs et culturels / commerce...
- désolidariser le trajet domicile – école du trajet domicile-travail : 50% de collégiens autonomes pour les déplacements de moins de 3km de l’établissement.
- 60% de déplacement en **mode actif** pour les parents/enfants pour les trajets **domicile/école** de moins de **1 km** (niveau CM)
- triplement du nombre de jours « **vélo-taf** » sur la zone d’activité de la Baronnie. (Suivant un état des lieux à établir)

Passer de 2 à 4% la part modale du vélo à échéance **2024**.

Passer à 10% de mobilité active pour les déplacements de moins de 3km.

<p><b>Evaluation</b> (5 lignes maximum)</p>	<p><b>Axe 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête d'évaluation de l'expérimentation du chaussidou (enquête en ligne ouverte à l'ensemble des résidents)</li> <li>- Rédaction des 4 plans de mobilité active pour les bourgs.</li> <li>- Montant des opérations d'infrastructures chiffrées en phase APS. Linéaires d'aménagements réalisés.</li> </ul> <p><b>Axe 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jours de location (vélo/VAE), nombre de jours de test, nombre de km parcourus à vélo (compteurs), nombres de personnes accompagnées pour une solution de mobilité à vélo.</li> </ul> <p><b>Axe 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire dans les <b>établissements scolaires</b> au début et à la fin de la démarche : part des enfants allant à l'école et au collège en mobilité active (distinction vélo/VAE/marche), fonction de la distance au foyer</li> <li>- Nombre d'élèves mobilisés par des animations/défis vélos</li> <li>- Nombre de kits de sécurité distribués</li> <li>- Fréquentation des ateliers et des animations (remise en selle, tests, stands, fiches contacts...)</li> <li>- Vente et réparations de vélos sur le territoire : nombre d'ETP maintenus et créés.</li> </ul>
<p><b>Valorisation du projet</b> (10 lignes maximum)</p>	<p>Séminaires de lancement et de clôture de l'Action Réflex'vélo Création de vidéos avec les clubs jeunesse, les clubs collèges, les établissements scolaires (défis vélos) Guide du Réflex'vélo dans l'Avant Pays Savoyard : papier et téléchargement en ligne Alimentation de la page Facebook « Territoire à Energie Positive » Promotion à l'occasion des événements existants identifiés dans l'axe 3 Kit de sécurité « enfant » avec une identification territorial (concours auprès des élèves).</p>
<p><b>Plan d'actions prévisionnel</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Actions à engager</b></p>	
<p><b>2021</b></p>	<p><b>4.1</b> – 09 et 10 : création du poste de chargé de mission – Edition du guide Reflex vélo n°1 (hors AAP AVELO) + séminaire de lancement de la « politique cyclable » et du Réflex'vélo</p> <p><b>1.1</b> – 09 et 10 : Lancement des consultations pour les études pré-opérationnelles (Chevelu, Yenne, Novalaise-lac) Etat des lieux et récupération des données/intentions sur la mobilité active au sein des 4 bourgs centres (chargé de mission SMAPS + Agence Ecomobilité)</p> <p><b>2.1</b> – 09 à 10 : Concertation et identification précise des besoins pour la mise en place du service de location/prêt de vélo. Consultation pour acquisition du parc et équipements</p>

	<p><b>3.1</b> – 09 à 12 : premières actions/ateliers de sensibilisation lors des manifestations locales (chargé de mission SMAPS + Agence Ecomobilité)</p> <p><b>3.2</b> – 10 : mobilisation des établissements scolaires pour préparations animations du printemps 2022 (chargé de mission SMAPS)</p> <p><b>3.3</b> – 10 : Engagement concertation acteurs économiques de la zone de la Baronnie (mission Agence Ecomobilité)</p>
<b><u>2022</u></b>	<p><b>1.1</b> – 03 : Engagement des études pré-opérationnelles (Chevelu, Yenne, Novalaise-lac) Identification des enjeux mobilité active des 4 bourgs centres + accompagnement terrain et schémas d'aménagement (chargé de mission SMAPS + Agence Ecomobilité)</p> <p><b>1.1</b> – Expérimentation chaussidou en lien avec réfection de voirie du CD73. Evaluation et adaptation du besoin.</p> <p><b>2.1</b> –Acquisition du parc vélo, des équipements et des kits de sécurité vélo. Structuration du service clef en main.</p> <p><b>3.1</b> –Poursuite des actions/ateliers de sensibilisation locaux</p> <p><b>3.2</b> – 04, 06 et 09 : Animations dans les établissements scolaires – année 1</p> <p><b>3.3</b> – Accompagnement mobilité douce des acteurs économiques de la zone de la Baronnie (mission Agence Ecomobilité – phase 2)</p> <p><b>4.1</b> – Accompagnement de l'ensemble des actions + Voyage d'étude n°1 + suivi mise en œuvre du Schéma cyclable</p>
<b><u>2023</u></b>	<p><b>1.1</b> – Finalisation des infrastructures (hors AAP VELO) : Chevelu, Yenne, Novalaise-lac Accompagnement des 4 bourgs centres sur les projets de mobilité douce</p> <p><b>2.1</b> – Suivi, évaluation et adaptation du service de location</p> <p><b>3.1</b> – Poursuite des actions/ateliers de sensibilisation locaux</p> <p><b>3.2</b> – 04, 06 et 09 : Animations dans les établissements scolaires – année 2</p> <p><b>3.3</b> – Accompagnement des investissements pour favoriser la mobilité douce dans la zone de la Baronnie (mission Agence Ecomobilité – phase 3)</p> <p><b>4.1</b> – Accompagnement de l'ensemble des actions + Voyage d'étude n°2 + suivi mise en œuvre du Schéma cyclable - Edition du guide Reflex vélo n°2</p>

<p><b><u>2024</u></b></p>	<p><b>1.1</b> – Finalisation des infrastructures zone de la Baronnies (hors AAP VELO)</p> <p><b>2.1</b> – Suivi, évaluation et adaptation du service de location</p> <p><b>3.1</b> – Poursuite des actions/ateliers de sensibilisation locaux</p> <p><b>3.2</b> – 04, 06 et 09 : Animations dans les établissements scolaires – année 3</p> <p><b>4.1</b> – Accompagnement de l'ensemble des actions + Voyage d'étude n°3 + suivi mise en œuvre du Schéma cyclable + séminaire de clôture du Réflex'vélo – évaluation des 3 années d'action. Préparation de la poursuite de l'action avec d'autres dispositifs d'accompagnement.</p>
---------------------------	--

<b>3/ ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU PROJET</b>	
<p><b>Equipe projet</b> (5 lignes maximum)</p>	<p><b>Structure porteuse</b> : Syndicat Mixte de l'Avant-pays-savoie</p> <p><b>Equipe projet</b> : Suivi et animation du programme d'action par le chargé de mission à recruter : 50% d'un ETP Collaboration avec chargés de mission tourisme, territoire à énergie positive et SCOT.</p> <p>Accompagnement et expertise technique auprès du SMAPS par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.</p>
<p><b>Partenaires du projet</b> (5 lignes maximum)</p>	<p><b>3 Communautés de communes</b> (Yenne, Val Guiers, lac d'Aiguebelette) membres du Smaps</p> <p><b>6 territoires polarisés du SCOT</b>, soit 14 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Yenne, St-Jean-de-Chevelu, St-Genix-sur-Guiers/Grésin / Belmont-Tramonet</li> <li>- Pont-de-Beauvoisin / Domessin / La Bridoire / Saint Béron,</li> <li>- Novalaise /Nances / Gerbaix, Marcieux</li> <li>- St-Alban/ Lépin-le-Lac</li> </ul> <p><b>Conseil Départemental de la Savoie</b> <b>Région Auvergne Rhône-Alpes</b> (AOM mobilité) <b>DDT de la Savoie</b></p> <p><b>Structures locales d'animation sociale et jeunesse, maisons et pôles de services</b> <b>Association des acteurs économiques de la Baronnie</b></p>
<p><b>Gouvernance du projet</b> (5 lignes maximum)</p>	<p>Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard a mis en place une gouvernance politique et technique pour une mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, une gouvernance simple pour une meilleure efficacité et une plus grande lisibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le SMAPS assure la cohérence territoriale de la démarche</li> <li>- les trois communautés de communes garantissent l'ancrage territorial du projet.</li> </ul> <p>Le comité de pilotage rassemble à la fois les élus responsables des politiques sectorielles et les techniciens associés. Il propose les orientations prioritaires, échange sur les projets et les démarches en cours.</p> <p>Chaque communauté de commune a désigné un élu référent, ainsi qu'un technicien. Les 4 communes bourgs-centres sont représentées au sein de ce COPIL.</p>

	<p style="text-align: center;"><b>Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><b>Elu référent</b></td> <td style="text-align: center; width: 50%;"><b>Technicien référent</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Guy DUMOLLARD</td> <td style="text-align: center;">Christophe MAUREL</td> </tr> </table> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center; background-color: #ADD8E6;"> <b>Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)</b>    <b>Elu référent</b>              Marie Lise MARCHAIS              <b>Technicien référent</b>              Ludovic AYOT         </td> <td style="width: 33%; text-align: center; background-color: #ADD8E6;"> <b>Communauté de communes Val Guiers (CCVG)</b>    <b>Elu référent</b>              Claude LESAGE              <b>Technicien référent</b>              Jean Marc PERRIN         </td> <td style="width: 33%; text-align: center; background-color: #ADD8E6;"> <b>Communauté de communes de Yenne (CCY)</b>    <b>Elu référent</b>              Laurence BOIRON              <b>Technicien référent</b>              Frédéric MEYER         </td> </tr> </table> <p>Réuni en fonction des besoins, et au minimum une fois par an, le COPIL AVELO assurera le suivi des différentes étapes du projet, questionnera les moyens mis en œuvre et veillera à la diffusion des outils et expériences exemplaires accompagnés et réalisés dans le cadre du programme.</p> <p>L'élu référent, garant de la démarche, est M. Guy DUMOLLARD, président du SMAPS.</p>	<b>Elu référent</b>	<b>Technicien référent</b>	Guy DUMOLLARD	Christophe MAUREL	<b>Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)</b>  <b>Elu référent</b>  Marie Lise MARCHAIS  <b>Technicien référent</b>  Ludovic AYOT	<b>Communauté de communes Val Guiers (CCVG)</b>  <b>Elu référent</b>  Claude LESAGE  <b>Technicien référent</b>  Jean Marc PERRIN	<b>Communauté de communes de Yenne (CCY)</b>  <b>Elu référent</b>  Laurence BOIRON  <b>Technicien référent</b>  Frédéric MEYER
<b>Elu référent</b>	<b>Technicien référent</b>							
Guy DUMOLLARD	Christophe MAUREL							
<b>Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)</b>  <b>Elu référent</b>  Marie Lise MARCHAIS  <b>Technicien référent</b>  Ludovic AYOT	<b>Communauté de communes Val Guiers (CCVG)</b>  <b>Elu référent</b>  Claude LESAGE  <b>Technicien référent</b>  Jean Marc PERRIN	<b>Communauté de communes de Yenne (CCY)</b>  <b>Elu référent</b>  Laurence BOIRON  <b>Technicien référent</b>  Frédéric MEYER						
<p><b>Intérêt et mobilisation du territoire concerné</b> (5 lignes maximum)</p>	<p>La mobilité douce fait déjà l'objet de travaux au sein des 3 CC :</p> <p>Une commission mobilité est en place et active sur la <b>CC du lac d'Aiguebelette</b>. Une commission « transport et mobilité » est également en place sur la <b>CC Val Guiers</b>.</p> <p><b>Sur la CC de Yenne</b> une commission « Environnement » à en charge le sujet de la mobilité.</p> <p>L'élaboration du <b>Schéma directeur cyclable</b> à l'échelle de l'Avant pays savoyard a permis de réunir activement ces 3 collectivités autour de la thématique du vélo. Le comité de pilotage animé par le SMAPS comprend des élus de chacune en y associant les partenaires indispensables comme le Département, l'Etat, les associations d'usagers.</p> <p>Le schéma directeur cyclable définit aujourd'hui la ligne de conduite pour les infrastructures et le SMAPS a été identifié pour accompagner/animer la politique</p>							

	<p>cyclable dans son ensemble. Il s'agit d'un service mutualisé pour le compte des 3 collectivités.</p>
<p><b>Prestataires envisagés</b> (5 lignes maximum)</p>	<p><b>Agence Ecomobilité Savoie</b> – Structure d'ingénierie et d'animations pour favoriser l'éco-mobilité sur les territoires de Savoie et Haute-Savoie. (Retours d'expériences, actions de sensibilisation, exploitations de services, apprentissage du vélo et de sa mécanique, concertation des acteurs et études pré-opérationnelles).</p> <p>Des <b>bureaux d'études spécialisés</b> seront consultés sur les 4 études pré-opérationnelles selon un CCTP préalablement rédigé avec l'expertise de l'Agence Ecomobilité Savoie. Après analyses des besoins et des données existantes, le BE effectuera l'analyse et les relevés terrains nécessaires à la finalisation d'une phase AVP pour chaque aménagement. Cette phase permettra d'enclencher la phase suivante de dépôt des dossiers pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation des infrastructures.</p>

**Documents complémentaires :**

Annexe 6 - Synthèse du **Diagnostic du Schéma directeur cyclable** et son schéma d'intention (validé en septembre 2020)

Annexe 7 - **Synthèse du projet de Schéma directeur cyclable** en cours de finalisation (Copil du 7 juin 2021)

Annexe 8 – **devis Agence Ecomobilité Savoie**